

Tarbes, le **26 MAI 2026**

Service environnement, risques, eau et forêt
Bureau des risques naturels
Affaire suivie par :
M. Franck Formaglio
tel.: 05 62 51 41 95
courriel : franck.formaglio@hautes-pyrenees.gouv.fr

Le préfet des Hautes-Pyrénées

à

M. le maire de Cadeilhan-Trachère

OBJET : Porter à connaissance des aléas du bassin versant des Nestes

P.J. : Carte d'aléas issue des études de la CACG et d'AGERIN

Suite aux inondations de juin 2013, les services de l'État ont engagé des études afin d'actualiser la connaissance des risques naturels présents sur le bassin versant de la Neste (47 communes). Les travaux nécessaires à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques sont en cours. C'est dans ce contexte que la DDT (bureau des risques naturels) vous a associé à de multiples réunions depuis le 23/04/2015 à la dernière en date du 26/05/2026, concernant la présentation de l'étude d'affinage de la connaissance des risques karstiques réalisée sur dix communes dont la vôtre.

Conformément aux dispositions de l'article R 111-2 du Code de l'urbanisme, cette nouvelle connaissance des aléas doit être prise en compte dans les projets relatifs aux constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations, instruits au titre du Code de l'urbanisme.

Cette carte d'aléas a également été présentée au service instructeur des demandes d'autorisation du droit des sols (ADS) de votre commune.

Ainsi, lors de l'instruction d'un dossier d'urbanisme, le service instructeur en charge de l'instruction appliquera la réglementation issue de cette nouvelle cartographie des aléas.

Le préfet


Jean SALOMON